

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

1^{ère} = Classe

Année 1909-1910

Applications usuelles de l'électricité

Exercice d'Atelier.

On se rend facilement compte de l'intérêt qu'il y aurait, pour l'Ecole Spéciale d'Architecture, à ce que l'ensemble de ses installations scolaires fussent éclairées à l'électricité. Les concurrents auront donc à prévoir ^{une installation complète d'éclairage électrique avec} ~~un~~ ^{un} ~~branchement~~ ^{branchement} sur le secteur électrique de la Rive gauche (courant alternatif 42 périodes, 3000 volts).

- 1^{re} Chacun ~~des~~ ^{des} concurrents devra indiquer en plan le tracé des canalisations depuis leur entrée dans l'immeuble jusqu'aux appareils d'utilisation; les sections de ces canalisations, les emplacements et la puissance des foyers lumineux, des interrupteurs secondaires et des plombs fusibles.
- 2^{re} Sur une planche spéciale, les élèves feront un croquis du tableau principal avec tous les appareils qu'il comporte.
- 3^{re} Par un mémoire, ils justifieront de leurs tracés, de la nature et de la qualité des conducteurs; du caractère et de la puissance des foyers, ainsi que du genre d'appareils éclairants: lustres, appliques, rampes, lampes portatives, etc.

Nota - L'éclairage devra toujours être en rapport avec la diversité des affectations locales. Toutefois, pour réserver l'ala de remaniements ultérieurs, la section des conducteurs sera calculée en vue d'un accroissement de puissance évalué à 25 %.

- L'étude se résume donc dans trois points de vue distincts:
- 1^{re} dans la ^{distribution} ~~répartition~~ de l'électricité;
 - 2^{re} dans l'aménagement de l'appareillage;
 - 3^{re} dans le dispositif des foyers éclairants.

Jugement:

maximum = 50 points

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| 1 ^{re} tracé et distribution | — 20 points |
| 2 ^{re} Tableau principal | — 10 " |
| 3 ^{re} Mémoire | — 20 " |

L'étude sera remise à l'administration, le 10 juin 1910 avant 7 heures

Le 27 mai 1910

Le Membre du Conseil délégué,
Directeur de l'Ecole,

Antonin Réta